

**AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHE SUR
APPEL D'OFFRES OUVERT PASSE AVEC LA SOCIETE EVA RELATIF A LA
CONSTRUCTION DE DEUX CLASSES PREFABRIQUEES, UNE SALLE
D'ACTIVITES ET UNE BIBLIOTHEQUE, ECOLE PRIMAIRE DES CAMALDULES.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite d'un appel d'offres ouvert du 6 juillet 1993, la Société EVA a été déclarée attributaire du lot n° 1 -Travaux de voirie et travaux divers- pour les travaux de construction de deux classes préfabriquées, une salle d'activités et une bibliothèque à l'école primaire des Camaldules, pour un montant T.T.C. de 258.613,23 F.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec la SOCIETE EVA pour un montant T.T.C. de 48.909,18 F.

Afin d'améliorer la qualité des fondations du bâtiment industrialisé, il a dû être procédé, en cours de chantier, à la modification du procédé initialement retenu.

En effet, le bâtiment était prévu pour reposer sur des blocs préfabriqués juxtaposés, eux-mêmes posés sur plots. Il a été décidé de retenir la solution d'aménager un radier sur terre plein bétonné.

Le montant du marché se trouve ainsi porté de 258.613,23 F T.T.C. à 307.522,41 F T.T.C.

En vertu de la loi 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics, il convient pour tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global du marché supérieur à 5 %, de le soumettre pour avis à la commission d'appel d'offres préalablement à la décision de l'assemblée délibérante.

La commission d'appel d'offres réunie le 11 juillet 1995 a émis quant à elle, un avis favorable à la signature de cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

sur l'exposé du Maire

APRES en avoir délibéré

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

A la majorité des voix (33 pour - 1 abstention M. GAUTHIER)

APPROUVE l'avenant n° 1 au marché passé avec la SOCIETE EVA dont le siège est à
NAINY SOUS BOIS (93600) 135, rue Jacques Duclos

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 avec la SOCIETE EVA, pour un montant de
48.909,18 F T.T.C.

ENT que les crédits sont prévus au budget de la commune, Exercice 1995, Chapitre 903 1232

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,

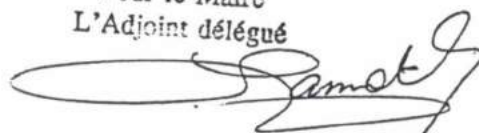



Nicolas DUPONT-AIGNAN.

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 16/08/95 et de la publication

le 5/08/95
Le Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint délégué


N. LAMOTH

